
COMMUNE D'ACLENS

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

PREAVIS n°08-2024

**Concernant la demande de crédit extra-
budgétaire pour le renouvellement
d'équipements d'exploitation de l'Auberge
communale**

1. Objet du préavis

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Dans le cadre du fonctionnement de l'Auberge communale, et afin de renouveler les équipements de cuisine, la Municipalité vous présente un préavis extrabudgétaire.

2. Contexte

Le matériel d'exploitation de la cuisine de l'Auberge communale date de son ouverture, soit il y a 19 ans. Ce matériel, utilisé quotidiennement, devient usé, ce qui est tout à fait normal pour ce type d'équipement.

D'autre part, une mise aux normes de la ventilation, en posant des hottes au-dessus de certains appareils comme le four ou la laverie, est nécessaire.

3. Travaux – aménagements

Dans le cadre de ce projet, différentes entreprises ont été contactées, principalement pour :

- Le changement du four
- Le changement de la laverie
- Le remplacement du frigo autonome.

4. Coûts

Les coûts se déclinent comme suit :

- Achat et installation d'un four Combi Steamer Rational (évacuation de l'ancien appareil compris)	CHF 14'000.-
- Achat et installation d'un lave-vaisselle (évacuation de l'ancien appareil compris)	CHF 14'500.-
- Achat et installation d'un meuble frigorifique indépendant (évacuation de l'ancien appareil compris)	CHF 10'000.-
Total TTC	CHF 38'500.-

5. Financement

Le montant de CHF 38'500.- sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt. Il sera comptabilisé durant l'exercice 2024 au compte de fonctionnement « 353.311 » Entretien installations et équipements », en ajout du crédit prévu au budget de CHF 25'000.-.

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil général d'Aclens

- Vu le préavis n° 08-2024 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à renouveler le four, le lave-vaisselle et le meuble frigorifique indépendant de l'Auberge communale pour un montant maximum de CHF 38'500.- TTC.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Sylvie Ciana



La Secrétaire



Maryline Riedo

Municipal délégué : M. Thierry Cornet.